

Relevé de décisions du conseil municipal **Séance du 28 septembre 2015**

Etaient présents : J. Breuil, P. Cart-Lamy, S. Faivre, JC Goy, J. Henry-Leloup, F. Lopez, N. Kowal-Bondy, G. Cellier, E. Gardier-Jacquot, S. Galimard, F. Mercet, F. D'Amato

Etaient absents: Y. Billod-Laillet (procuration à JC . Goy), N. Moysse (procuration à N. Kowal-Bondy), C. Megel

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

➤ **Renouvellement demande de création chambre funéraire.**

Rappel : lors du dernier conseil municipal du 9 septembre 2015, ce dossier n'a pas été traité afin que de s'assurer de l'exactitude des informations transmises par les services de la préfecture début juillet.

Le maire transmet, puis expose à l'ensemble des conseillers présents, les éléments de ce dossier :

- Rappel du contexte.
- Rappel historique.
- Aspect juridique.
- Aspect règlementaire et technique.

A la fin de l'exposé, les représentants des 2 entreprises concernées par cette activité dans le secteur s'expriment chacune 5 minutes avant le vote à bulletin secret.

Rappel de la demande faite par la préfecture : Le conseil municipal doit rendre un avis sur la création par l'entreprise Marbrerie du Val de Loue de Mr COCOT, d'une activité « chambre funéraire » à la ZA La Blanchotte.

Résultat du vote :

- Oui (favorable) : 8 voix
- Non (défavorable) : 3 voix
- Blanc : 3 voix

La demande est donc acceptée à la majorité des voix.

➤ **Informations nouvelle loi NOTRE, fusion communauté de commune.**

Suite aux documents transmis avant la réunion, Sarah Faivre, Présidente de la Communauté de Commune expose les enjeux de cette loi et ses conséquences par rapport aux évolutions prévues.

Après échanges, l'ensemble des conseillers donne un avis favorable au projet concernant le regroupement des 3 communautés de communes : Ornans, Amancey et Quingey (Pays Loue Lison)

Ce nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) serait composé de 77 communes représentant 24 969 habitants.